Conditions d'inscription aux stages

Stage annulé

Si le stage est annulé par le Cercle de Voile de Dave, par exemple, en raison des mesures prises pour le Covid, le stage sera intégralement remboursé.

Frais d'annulation :

En cas d'annulation, les frais varient en fonction de la date.

Les frais de transaction par internet de 3 € compris dans le montant total ne sont pas remboursés.

Annulation dans les 14 jours suivant l'inscription, avant le mois de juin : frais administratifs de 20 €

Annulation après les 14 jours suivant l'inscription et avant le 15 mai : 40 €

Annulation après les 14 jours suivant l'inscription et avant le 1er juin : 100 €

Annulation après le 1er juin : aucun remboursement

Frais de changement de date :

Changement avant le 15 mai sans frais.

Changement après le 15 mai : 40€

Dernier changement possible 15 jours avant le stage.

Notez que ces changements ne seront possibles qu'après accord avec l'école de voile.

Le paiement du stage ne comprend pas d'assurance annulation.